

Ajaccio, le 18 juin 2026

Le projet de stockage d'énergie renouvelable de Saint-Antoine franchit une étape majeure



Le projet de Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de Saint-Antoine vient d'être retenu par la **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE), dans le cadre de la procédure de sélection des solutions de stockage d'électricité en Corse. Cette décision de l'autorité administrative indépendante en charge du bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France marque une étape décisive pour cet équipement inédit sur l'île, appelé à jouer un rôle important dans la transition énergétique du territoire.

Imaginé et initié par la **Ville d'Ajaccio**, dans le cadre de sa politique en matière de transition énergétique, et partagée avec la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**, ce projet a donné lieu à un appel à manifestation d'intérêt. Cette procédure a permis de désigner la société **Next Step Energy**, qui porte aujourd'hui cette opération à laquelle la Ville d'Ajaccio et la CAPA restent étroitement associées.

Cette orientation stratégique est portée par **Stéphane SBRAGGIA**, maire d'Ajaccio et président de la CAPA, par **Caroline CORTICCHIATO**, adjointe déléguée à l'Environnement, et est relayée à l'échelle communautaire par **Xavier LACOMBE**, vice-président délégué à l'Énergie. Elle traduit une ambition forte : faire de Saint-Antoine un site utile à l'avenir énergétique du territoire.

Le secteur a déjà vocation à accueillir une centrale photovoltaïque, développée selon un modèle partenarial similaire, sur une ancienne friche dégradée. Cette STEP de nouvelle génération viendra compléter la production solaire en apportant une **capacité de stockage directement liée aux besoins du réseau électrique corse et ajaccien**. Elle sera implantée sur du foncier relevant du domaine privé de la Ville d'Ajaccio, ainsi que sur la commune d'Alata pour son bassin haut.

Cette capacité de stockage doit permettre de mieux valoriser l'énergie renouvelable produite localement, de contribuer à la stabilité du réseau électrique corse et d'accompagner l'essor du photovoltaïque sur le territoire, à l'image du futur champ solaire de Saint-Antoine.

Une puissance de 12 MW

La future installation de Saint-Antoine présentera une puissance de 12 MW. Cette capacité en ferait un équipement significatif à l'échelle du territoire, complémentaire des autres solutions de stockage sélectionnées par la CRE dans le cadre de la même procédure.

À l'échelle du système électrique corse, ces solutions de stockage doivent aussi permettre de **réduire les coûts supportés par le service public de l'énergie**. Selon les estimations associées aux projets retenus par la CRE, cette réduction pourrait représenter plus de **350 millions d'euros sur 30 ans**.

Ce projet revêt également une portée particulière : **aucune nouvelle STEP n'a été construite en France depuis près de quarante ans**. Son implantation à Ajaccio constituera donc une première en Corse et placera le territoire parmi les sites pionniers, au niveau national, en matière de stockage d'énergie renouvelable.

Il représente, enfin, un **investissement estimé à près de 50 M€**, à la portée d'entreprises locales, notamment dans le domaine du génie civil.

Mise en service prévue fin 2029

La transformation de Saint-Antoine doit ainsi donner un nouveau visage à l'ensemble de ce site, en conciliant transition écologique, intégration paysagère et maîtrise locale des enjeux énergétiques.

La décision de la CRE ne constitue pas l'aboutissement du projet. Elle représente toutefois une reconnaissance importante de sa pertinence et permet d'engager la poursuite de son développement.

Dans les prochains mois, Next Step Energy, la Ville d'Ajaccio et l'État vont travailler à la finalisation du dossier d'autorisation administrative. Une concertation du public sera organisée en amont d'une enquête publique formelle en 2027.

La mise en service de l'équipement est prévue à la fin de l'année 2029.

À travers cette réalisation, la Ville d'Ajaccio et la CAPA entendent contribuer concrètement à une Corse capable de produire davantage d'énergie renouvelable, de mieux la stocker et de mieux la maîtriser.

Station de transfert d'énergie par pompage : mode d'emploi

Une STEP permet de stocker l'électricité produite lorsque la demande est faible ou lorsque la production d'énergie renouvelable est abondante, puis de la restituer au réseau lorsque les besoins augmentent en soirée et que l'énergie solaire n'est plus disponible. Concrètement, l'électricité disponible permet de pomper de l'eau vers un bassin situé en hauteur. Lorsque cette énergie doit être restituée, l'eau est relâchée et turbinée pour produire à nouveau de l'électricité.



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU



CONTACT PRESSE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
VILLE D'AJACCIO

Stéphanie FABY - Attachée de presse
Téléphone : 06 69 15 75 17
email : s.faby@ville-ajaccio.fr

